



COMMUNE

DE

DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

N° 2023-87

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « CIRCET 5 Rue André Gide – 74000 ANNECY » en date du 16 octobre 2023 afin de réglementer la circulation Route d'Odier pour permettre à « MK Fibre » d'effectuer des travaux de tirage de câble optique pour le PACTOO en vue du raccordement FIBRE d'un client Société LUDIMO situé au 188 Route de la Fouettaz.

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie communale pour permettre à cette entreprise de réaliser ces travaux ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Durant la période du 23 octobre 2023 au 30 octobre 2023 inclus, la circulation sera alternée, se faisant par demi-chaussée sur la Route d'Odier (pour la partie située sur la commune) jusqu'à la Route de la Fouettaz.

Article 2 :

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier.

Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

Article 3 :

La présence du chantier sera signalée par des panneaux de signalisation réglementaires mis en place par la société MK FIBRE de part et d'autre des voies concernées.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché sur place par la société « MK FIBRE ».

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 :

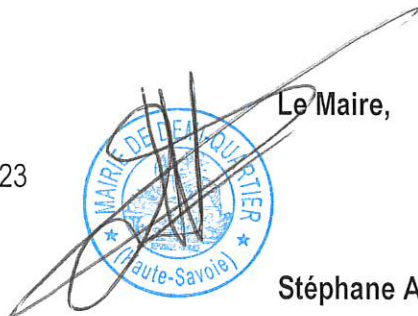
Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la brigade de Gendarmerie de Megève, à la société « MK FIBRE », les services techniques de la commune, un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 17 octobre 2023.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 19/10/2023

Télétransmis Sous-préfecture le 19/10/2023


Le Maire,

Stéphane ALLARD